

Dénomination, minoration et effort de grammatisation lexicographique des langues d'Algérie

Résumé :

Cette contribution a pour objectif d'étudier le processus de minoration linguistique des langues d'Algérie pendant la période coloniale. L'analyse de la dénomination des langues dans un corpus de vingt-huit dictionnaires bilingues confectionnés durant le premier siècle de la colonisation permet de mettre en évidence les mécanismes de minoration linguistique qui se sont instaurés entre une langue exogène dominante, le français, et les langues endogènes d'Algérie. L'étude des titres des différents recueils et l'analyse des discours contenus dans les préfaces et assimilés constituent une approche fort révélatrice des enjeux de la dénomination en lien direct avec l'idéologie et la politique de l'époque. Quelles appellations emploie-t-on pour désigner l'arabe, le berbère et le français mis en correspondance dans ces dictionnaires ? Quels présupposés idéologiques sous-tendent l'application de telle ou telle étiquette à telle ou telle langue ? Quels effets, conscients ou non, cette idéologie a produit sur les langues locales ?

Abstract:

This paper aims to study the process of linguistic minimization of Algeria's languages during the colonial period. The analysis of the names of the different languages in a corpus of twenty-eight bilingual dictionaries made during the first century of colonization highlights the mechanisms of linguistic minimization established between a dominant exogenous language, the French language, and the endogenous languages of Algeria. The study of the titles of different collections as well as the discourse analysis contained in the prefaces and similar sources give an insightful approach, which reveals the denomination issues directly related to the ideology and politics of the time. What names do we use to describe Arabic, Berber and French mapped in these dictionaries? What ideological assumptions underline the application of a particular label to a particular language? What are the effects, conscious or not, of this ideology on local languages?

L'Algérie coloniale a vu paraître un nombre important d'ouvrages bilingues qui présentent un intérêt particulier pour l'étude du processus de minoration linguistique. Les recueils qui nous intéressent décrivent en français des langues orales, telles que l'arabe algérien et le berbère, ou anciennes telles que l'arabe littéral, non uniquement dans le seul but de les comprendre et de les apprendre mais encore plus de décrire ces langues et la civilisation qui les exprime. La dénomination des langues dans ces recueils est un véritable baromètre pour mesurer les présupposés idéologiques qui président à leur conception. La dénomination est un des lieux d'inscription privilégiés de l'idéologie et de la subjectivité tant les discours interprétatifs, qu'ils soient conscients ou non, constituent une action sur le langage. Si selon Jean Paul Sartre, nommer c'est faire exister, reconnaître et identifier en tant que tel, dans le domaine des sciences, l'importance de dénomination marque l'avènement d'une nouvelle conceptualisation de développement d'une science par le biais des termes qu'elle impose. C'est sans doute ce que veut dire Émile Benveniste (1974) en écrivant : « Dénommer, c'est-à-dire créer un concept, est l'opération en même temps première et dernière d'une science » (p. 247). Une science ne peut se constituer en domaine de recherche autonome que dans la mesure où elle fait exister un système conceptuel par la dénomination. Dans le domaine linguistique, le nom de langue est le secteur où le phénomène de dénomination joue un rôle important dans la catégorisation et la classification des langues qui partagent le même territoire. Pour Jean-Baptiste Marcellesi :

Nommer une langue c'est certes, en partie, refléter une existence autonome. Mais c'est aussi, d'une certaine manière, mobiliser au service de la domination le pouvoir des mots : donner des noms différents au même système c'est déjà le morceler ; maintenir le même nom à des systèmes différents, c'est les maintenir ou les rendre unifiés. Il serait naïf ici de croire qu'il y a toujours intention consciente ou, en sens inverse, que dénommer est chose innocente ou pratique conforme à la réalité linguistique. (1981, p. 8).

La dénomination dans le discours linguistique n'est donc pas neutre et le pouvoir des termes utilisés a incontestablement des effets sur l'objet référentiel. Le concept de dénomination va de pair avec celui de minoration/majoration linguistique qui est une conséquence directe d'une catégorisation souvent établie selon des critères extralinguistiques. Toujours selon Marcellesi, la notion de *langues minorées*

réfère au processus de minoration par lequel des systèmes virtuellement égaux au système officiel se trouvent cantonnés par une politique d'état certes, mais aussi par toutes sortes de ressorts économiques, sociaux dans lesquels il faut inclure le poids de l'histoire, dans une situation subalterne, ou bien sont voués à une disparition pure et simple. (1980, p. 15)

Ces quelques lignes de Marcellesi nous permettent d'appréhender avec clarté le rapport entre le français, langue officielle de la colonie, et les langues locales d'Algérie souvent reléguées au second plan.

Corpus et méthodologie

Dans la présente étude, notre corpus est constitué de vingt-huit dictionnaires bilingues mettant en correspondance le français avec l'arabe ou le berbère. Notre démarche consiste à étudier d'abord la titrologie de ces ouvrages en analysant les étiquettes attribuées à chaque langue. Il s'agit de mettre en évidence les catégorisations établies à partir des prédicats descripteurs pour mieux comprendre les représentations que se font les auteurs des langues décrites. Dans un second temps, nous étudierons le contenu des préfaces à travers le discours des préfaciers et tenterons de mettre en lumière les termes dominants pour qualifier les langues décrites et leurs locuteurs. Nous adopterons donc une perspective comparative mettant en parallèle les textes des préfaciers afin de faire ressortir les similitudes et les différences de dénomination d'un auteur à l'autre. Pour constituer le corpus de comparaison, nous avons retenu aussi bien les textes simples que les textes doubles (ex. : avertissement et préface). Cela nous a permis d'avoir de plus amples informations sur les étiquettes utilisées qui, comme nous allons le voir, peuvent varier au sein d'un même ouvrage.

Afin de mesurer l'évolution des termes utilisés pendant le premier siècle de la période coloniale, nous avons distingué deux grandes périodes :

- de 1830 à 1870, une lexicographie utilitaire et amateur (servir et être utile) ;
- de 1871 à 1930, une lexicographie pratique, dialectale et académique¹ (explorer et vulgariser).

Enfin, nous aborderons les effets du phénomène de dénomination sur les langues locales d'Algérie en nous intéressant plus particulièrement à l'une des manifestations du paradoxe linguistique colonial qui est pris entre domination-minoration des langues locales et effort de grammatisation lexicographique de celles-ci.

¹ Pour plus d'information sur ce point, voir Mahtout, 2012.

Situation sociolinguistique de l'Algérie coloniale

Avant l'arrivée des Français, la situation sociolinguistique de l'Algérie est déjà complexe. Plusieurs langues sont en contact : notamment l'arabe, le berbère, la lingua franca, le turc ; elles partagent un territoire commun mais remplissent des fonctions variées. Le vainqueur va rapidement imposer sa langue et provoquer par là même une nouvelle configuration du paysage linguistique algérien.

La langue arabe algérienne

L'arabe algérien *ou* le maghribi, pour reprendre la formule d'Abdou Elimam, est une langue à tradition orale. Elle est la langue maternelle d'un grand nombre d'Algériens et remplit une fonction véhiculaire entre les différentes couches sociales. Elle permet également l'intercompréhension et l'échange interrégional parmi les populations tant citadines que rurales et parmi les populations tant berbérophones qu'arabophones².

En 1850, dans la Préface du *Dictionnaire français-arabe, idiome parlé en Algérie*, Adrien Paulmier constate trois faits majeurs :

PREMIER FAIT. — En Algérie, les indigènes lettrés n'emploient pas, même entre eux, pour parler, l'arabe littéral dont ils se servent exclusivement pour écrire. SECOND FAIT. — Les indigènes lettrés ne seraient pas compris des indigènes illettrés s'ils employaient pour parler l'arabe littéral. TROISIÈME FAIT. — Les indigènes lettrés ou illettrés emploient, pour parler, les mêmes mots, prononcés de la même manière, lesquels forment ce qu'on appelle l'idiome de l'Algérie. Le style diffère ; mais les mots employés sont les mêmes³.

Appartenant au courant des lexicographes pragmatiques, Paulmier donne un dictionnaire d'arabe parlé, seul pratiqué par les indigènes lettrés ou non.

Malgré sa dévalorisation par les puristes de cette époque qui le considèrent comme une langue « grossière » et « dégradée », l'arabe algérien est largement employé dans le domaine informel, dans les conversations quotidiennes entre locuteurs européens et indigènes, et constitue le médium d'intercompréhension entre les différents groupes linguistiques amenés à vivre ensemble. Notons, par ailleurs, que la politique linguistique coloniale n'a fait qu'une place restreinte à l'enseignement de l'arabe algérien dans l'institution scolaire.

² Cependant, il existe des locuteurs berbérophones exclusifs.

³ C'est l'auteur qui souligne.

La langue arabe littérale

La dénomination d'arabe littéral désigne la langue la plus proche du Coran ou, du moins, la langue arabe simplifiée, écrite et enseignée dans tous les pays arabes. Elle est la langue d'échange entre les différents pays arabophones.

Pendant la colonisation, la langue arabe littérale n'est tolérée que dans certaines écoles coraniques traditionnelles et dans quelques médersas étroitement contrôlées par les autorités coloniales. Langue à tradition écrite, mais langue maternelle de personne car non native, l'arabe littéral se limite essentiellement au domaine liturgique et à d'autres types d'écrits comme la correspondance.

De son côté, le gouvernement colonial l'utilise dans les tribunaux pour la rédaction des libellés de jugements, des actes notariaux, etc., mais très peu dans les autres administrations. Quant au système éducatif colonial, il ne fait à l'arabe littéral qu'une place restreinte dans les programmes scolaires.

Bien que l'arabe littéral ait le statut de langue étrangère — tout comme l'arabe algérien et le berbère — il jouit tout de même du prestige de langue écrite étroitement liée à l'instruction coranique. Enfin, confiné à des domaines très réduits de la vie publique et privée, l'arabe littéral accuse une régression dans l'espace linguistique algérien et la politique de francisation menée par les autorités coloniales réduit son champ d'utilisation.

La langue berbère

Langue minoritaire parlée dans plusieurs pays d'Afrique (Maghreb, Libye, Égypte, Mauritanie etc.), le berbère appartient au groupe chamito-sémitique et constitue le plus ancien substrat linguistique de l'Algérie. Langue maternelle d'une partie de la population algérienne, le berbère présente différents variétés régionales. Évoquons le chaoui, le chénoui, le kabyle, le mozabite et le touareg. Langue vernaculaire, le berbère est utilisé dans la communication orale, familiale et de proximité ordinaire.

Bien que le berbère ait retenu l'attention de savants orientalistes dès le XVIII^e siècle, tels que le lexicographe Venture de Paradis qui confectionna le premier dictionnaire français-berbère, le gouvernement colonial n'accorde qu'un intérêt limité à cette langue. Il faudra attendre la Troisième République pour que le berbère fasse l'objet d'initiatives institutionnelles.

Un fait mérite cependant d'être souligné : pendant toute la période coloniale, le berbère recule non seulement devant le français, mais également

au profit de l'arabe algérien et cela malgré les différents travaux linguistiques dont le berbère a bénéficié.

La *lingua franca*

L'existence d'une importante communauté d'esclaves chrétiens sur la rive gauche de la Méditerranée et le multilinguisme ambiant dans les régences barbaresques ont favorisé la création d'une langue commune véhiculaire répondant aux besoins commerciaux de la vie portuaire. Le *franco*, autre appellation donnée à ce sabir commercial, est issu d'une combinaison de termes provenant de l'espagnol, de l'italien, du français, du portugais, du provençal, de l'arabe, etc. Cette *lingua franca*, langue d'échange, a pour fonction de faciliter la communication entre négociants parlant des langues différentes. C'est une langue orale, l'écrit n'intervenant que pour rendre compte d'une situation de communication de l'oralité. Elle subsiste en Algérie parmi les populations en contact, arabophones, berbérophones et européennes, jusqu'à l'arrivée des Français. En 1830, le *Dictionnaire de la langue franque ou petit mauresque* est publié à Marseille « à l'usage des Français en Afrique ». L'auteur de ce dictionnaire précise dans sa préface que la langue franque « ne sert guère qu'aux usages familiers de la vie, et aux rapports commerciaux les moins compliqués [...] et le petit mauresque en usage en Tunisie n'est pas tout à fait le même que celui qu'on emploie à Alger ». En effet, la *lingua franca* est une langue sans frontière, mais elle présente des variations d'usage selon qu'on est à Tunis ou Alger. À l'arrivée des Français en 1830, la *lingua franca*, en perte de dynamisme, disparaît petit à petit du paysage linguistique algérien.

La langue française

Après son annexion à la métropole, l'Algérie devient un département français et la langue française est promue langue officielle de la colonie. Dans une représentation pyramidale, le français occupe le sommet et domine le paysage linguistique algérien. Prééminente, la langue française devient l'instrument des institutions coloniales et le moyen de communication privilégié de l'administration avec les indigènes.

La langue française est imposée non seulement aux indigènes mais également aux différentes populations arrivées d'Europe. Le gouvernement engage alors une politique de francisation qui vise tant la population immigrée européenne que les indigènes. L'école, qui touche surtout une

minorité urbaine, va constituer un vecteur décisif pour l'implantation de la langue française sur le territoire annexé.

La politique linguistique, menée sous le Second Empire, plutôt favorable à un bilinguisme français-arabe, détermine l'orientation prise par les acteurs de la colonisation. La langue française devient de fait la langue de description linguistique et l'outil de grammatisation des langues locales d'Algérie.

En parallèle, se développe une variété de français populaire informel issue des différentes langues en contact qu'on appellera par la suite : le « français pied-noir ».

Le français des pieds-noirs, le *pantoute*

La situation plurilingue caractéristique de l'Algérie coloniale s'enrichit davantage par l'apport linguistique des vagues successives d'immigrés originaires de pays européens autres que la France (Espagnols, Italiens, Maltais, Corses). Ces derniers, francisés puis assimilés progressivement, vont donner naissance à une variété de français appelé « français des pieds-noirs » ou « pataouète » auquel Lanly a consacré des travaux minutieux (1962). Ce parler qui unit les différentes ethnies européennes de l'Algérie coloniale est né d'une interpénétration des différents codes linguistiques en contact et s'est façonné en puisant dans les diverses langues en présence pour répondre à de nouveaux besoins de communication. David Prochaska (2004) note que :

Le Pataouète a emprunté quelque 600 mots étrangers, 210 à l'arabe, 180 à l'espagnol, 60 à l'italien, et 70 aux patois ou dialectes parlés dans le sud de la France de la Provence au Languedoc. (p. 224)

Le français des pieds-noirs ne s'est pas formé seulement sous l'influence des substrats indigènes mais il s'est construit sur un adstrat espagnol dans l'Ouest (un lexique hispanisé et une syntaxe hispano-française ; ce parler est appelé par les Oranais *tchapourlao* qui vient de l'espagnol *chapurrar* : baragouiner), d'un adstrat italien dans l'Est algérien principalement dans la région de Bône (actuelle Annaba) et de Philippeville (aujourd'hui Skikda) et un adstrat français en position dominante.

Notons enfin que les différentes politiques de peuplement et de francisation conduites par la puissance coloniale engendrent une situation de plurilinguisme ambiant qui génère un écosystème linguistique diversifié. Cependant, les différentes variétés linguistiques sont dominées par l'usage de la langue française qui reste la langue de communication entre l'administration coloniale avec les Européens et les autochtones.

Titrologie et dénomination des langues

Le choix du titre d'un ouvrage n'est ni anodin ni gratuit, car il constitue le premier contact entre le public et la publication. Le titre annonce bien ce que l'auteur ou l'éditeur considère comme essentiel en mettant en relief les éléments porteurs d'intérêt pour les usagers.

La dénomination des langues locales dans les titres des dictionnaires bilingues est un élément clé qui nous révèle d'une part les représentations que se font les lexicographes des langues recueillies, et d'autre part dévoile la configuration sociolinguistique des langues en contact. L'analyse des désignations des langues dictionnarisées à travers leur titre nous permet de comprendre, au moins partiellement, les attitudes des lexicographes face aux langues décrites.

L'examen attentif des titres de dictionnaires nous permet de constater d'une part, une diversification des désignations des langues arabe et berbère et, d'autre part, une désignation unique pour la langue française. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dénominations contenues dans les titres.

Période 1830-1870		
Langue française		
français		
<i>Lingua franca</i>		
Langue franque ou petit mauresque		
Arabe algérien	Arabe littéral	Berbère/Tamazight
idiome d'Alger	idiome littéral	dialecte écrit et parlé par les kabaïles
idiome vulgaire	langue arabe	langue berbère
dialectes d'Alger et du Maroc		
dialectes en usage sur les côtes de l'Afrique septentrionale		
idiome parlé en Algérie		
langue parlée en Algérie		
dialectes vulgaires d'Alger, d'Égypte de Tunis et de Maroc		
Période 1871-1930		
Arabe algérien	Arabe littéral	Berbère/Tamazight
arabe parlé en Algérie et en Tunisie	langue écrite	langue kabyle - zouaoua
arabe pour la conversation en Algérie	arabe grammatical	touareg - dialecte taïtoq
arabe vulgaire		tamâhaq - langue des Touaregs
langue parlée en Algérie		dialecte des Béni-Snous
langage parlé - idiome algérien		touareg - dialecte âhaggar

Tableau 1. Tableau récapitulatif, par période, des différentes dénominations contenues dans les titres servant de désignation pour les langues d'Algérie.

À la lecture des données contenues dans ce tableau, nous constatons que l'arabe algérien et le berbère ont connu une grande hétérogénéité de désignation. Nous comptons onze étiquettes différentes pour désigner l'arabe algérien : « idiome d'Alger », « idiome vulgaire », « dialecte », « idiome parlé », « langue parlée », « dialecte vulgaire », « arabe parlé », « arabe pour la conversation », « arabe vulgaire », « langage parlé ». Il est désigné tantôt par « idiome », « dialecte » tantôt par « langue » et même par « langage ». Quant au berbère, il est qualifié soit de « langue » soit de « dialecte ». Notons que l'étiquette « langue » est appliquée aussi à certains dialectes dans le cas de : « langue kabyle » et « langue des touaregs ». Pour ce qui est de l'arabe littéral, il paraît moins souffrir de cette abondance de dénominations. Il est désigné par : « littéral », « langue arabe », « langue écrite » et « arabe grammatical ».

Une évolution des dénominations est décelable entre les deux périodes. Nous constatons que, pendant la première période, ce sont les étiquettes « idiome » et « dialecte » qui prédominent dans la désignation de l'arabe algérien, alors que pendant la seconde période, on lui préfère l'étiquette de « parler ». Quant aux dialectes berbères, ils ont connu, pendant la première période, une dénomination générique, « berbères » et « kabaïles », tandis que dans la seconde période, les désignations ciblent le groupe linguistique concerné : langue des Touaregs, dialecte àhaggar, dialecte taïtoq, dialecte des Béni-Snous, etc.

Si nous devons procéder à une classification des dénominations des langues telles qu'elles paraissent dans les titres, nous obtenons, selon la taxinomie proposée par Henri Boyer (2008), trois modalités :

1. Des désignations glossonymiques, telles que *dictionnaire français-arabe*, *dictionnaire français-berbère* ;
2. Des dénominations métalangagières, par exemple, *idiome*, *dialecte*, *parler*, *langue* ;
3. Des étiquettes épilinguistiques comme *vulgaire*, *petit mauresque*, etc.

Le plus souvent, les appellations métalangagières sont suivies par l'utilisation du nom de lieu (idiome d'Alger), du groupe linguistique (langue des Touaregs) et même par la fonction afférente aux données recueillies (arabe pour la conversation), se basant ainsi sur des critères géographiques, ethnographiques et fonctionnels.

Néanmoins, cette multiplicité de désignations reflète à juste titre le désarroi des auteurs à dénommer les langues qu'ils décrivent et leur incapacité à se détacher des représentations communes, souvent dépréciatives, dans

lesquelles ont été longtemps tenues les langues locales considérées à tort comme primitives.

Le seul fait de dénommer les langues d'Algérie, c'est certes référer à la réalité en leur reconnaissant une existence autonome, en tant que système linguistique, mais leur mise en mot au moyen de dénominations diversifiées contribue aussi à leur morcèlement et par conséquent à leur minoration. En effet, dénommer c'est catégoriser d'une façon hiérarchique des systèmes linguistiques égaux, mais s'est aussi orienter dans une certaine direction en sélectionnant une langue de pouvoir. La dénomination unique dont a bénéficié la langue française, « français », fait tomber sous le sens de la domination un système présenté comme uniforme et unifié. Nous devinons aisément l'attitude jacobine du régime colonial d'inspiration métropolitaine s'appuyant sur le principe « une langue, un État ». La majoration de la langue française implique la minoration des langues locales qui ne bénéficient d'aucun statut juridique. Pis encore, les dénominations multiples montrent qu'elles sont souvent suivies de prédicats dépréciatifs, contribuant à leur minoration.

Le discours préfaciel et la dénomination des langues

Nous analyserons à présent le discours des préfaciers en ce qui a trait à la dénomination des langues. Il s'agit de vérifier le discours que tiennent les préfaciers au sujet des langues décrites. Les textes d'introduction aux dictionnaires bilingues sont, en effet, des lieux privilégiés pour l'étude du discours savant qui constitue un outil de légitimation de l'idéologie dominante. Les passages concernant les étiquettes attribuées aux langues d'Algérie sont relevés dans les vingt-huit préfaces citées ci-dessous⁴.

Dans les préfaces étudiées, chaque auteur développe son point de vue sur la langue qu'il décrit et lui attribue des étiquettes variables souvent établies selon des critères non scientifiques mais suivant des considérations qui entérinent le discours de l'idéologie dominante. Nous relevons plusieurs dénominations :

⁴ Les préfaces retenues pour l'analyse sont les suivantes : de Bussy (1838) et (1847) ; Venture de Paradis (1844) ; Brosselard (1844) ; Paulmier (1850) ; Marcel (1869) ; Beaussier (1887) ; Cherbonneau (1872) et (1876) ; Creusat (1873) ; Olivier (1878) ; Gasselin (1880) et (1886) ; Ben Sedira (1882) et (1886) ; Masqueray (1893) ; Cid Kaoui (1894) et (1900) ; Huyghe (1896), (1902-1903), (1906) et (1907) ; Bakir-Khodja (1906) ; Morylinski (1908) ; Lacroix (1914) ; de Foucauld (1918) et (1920) ; Fagnan (1923).

L'arabe algérien

L'arabe algérien reçoit un ensemble de désignations choisies au sein d'un paradigme dénominatif organisé autour de formes linguistiques que nous pouvons appeler, à la suite de Georges Kleiber, les dénommants. Parmi ces derniers notons :

Arabe

On appelle arabe vulgaire l'idiome qui se parle dans chaque pays, et qui ne doit pas s'écrire, d'après l'usage établi entre les lettrés. (Paulmier, 1850)

Pour établir les différences qui existent aujourd'hui entre l'arabe littéral, celui dont le Coran est le type, et *l'arabe usuel*, il faut considérer les profondes modifications que le temps, l'usage, le contact avec les populations vaincues. (Beaussier, 1871)

Ce dictionnaire contient une immense quantité de mots tout à fait inusités et ne contient aucun des mots introduits successivement et qui ont pris droit de cité dans *l'arabe parlé de l'Algérie*. (Beaussier, 1871)

L'arabe parlé ou vulgaire comprend le langage usité dans les différents pays musulmans. (Gasselin, 1880)

Ce résumé, qui sert d'introduction à l'étude de *l'arabe pratique*, donne une idée suffisante de la conjugaison, des diverses parties du discours, et vient ainsi en aide à l'inexpérience des commençants. (Bensedira, 1886)

Dialecte

D'autres [différences] se retrouvent communément dans le *dialecte vulgaire* de l'Algérie. (Brosselard, 1844)

À l'époque de l'expédition contre Alger, dans le même but d'être utile, je m'étais empressé de rédiger un vocabulaire abrégé du *dialecte algérien*. (Marcel, 1869)

Un marocain, par exemple, rencontrera d'autant plus de différences de langage qu'il se rapprochera du Levant et, réciproquement, le levantin aura besoin de quelques mois pour s'habituer aux *dialectes du Maghreb*. (Gasselin, 1880)

Idiome

Idiome indigène et primitif (Marcel, 1869)

Observons toutefois qu'il est possible d'écrire *l'idiome dont on se sert pour parler*, avec les mêmes lettres qu'on emploie pour écrire l'arabe littéral et d'après des règles fixes. (Paulmier, 1850)

Le lecteur tomberait dans l'erreur la plus profonde, s'il espérait trouver ici des vocables appartenant à *l'idiome moderne* (Cherbonneau, 1876)

Les dictionnaires d'arabe littéral ne sont d'aucun secours à ceux qui ne se proposent que d'apprendre *l'idiome parlé*. (Paulmier, 1850)

Langue

Il n'entrait dans mon plan que d'apprécier l'arabe comme *langue vulgaire*, langue de communications directes et immédiates. (Marcel, 1869)

Comme il s'agit principalement d'un dictionnaire de la *langue parlée*, la ponctuation y a été omise à dessein, excepté dans les mots et formules difficiles. (Bensedira, 1882)

L'étude de la *langue arabe* se compose de deux parties bien distinctes : celle de l'arabe écrit ou grammatical et celle de *l'arabe parlé ou vulgaire*. (Gasselin, 1880)

Nous n'avons employé dans cette traduction que les mots usités pour parler en Algérie, formés d'après les règles de la *langue parlée*. (Paulmier, 1850)

Vocabulaire abrégé de la *langue arabe vulgaire*. (Marcel, 1869)

Il résulte des différentes causes que je viens d'énumérer, que le répertoire des mots de la *langue usuelle* renferme un nombre considérable de racines. (Beaussier, 1871)

Dans la *langue familière*, les premières [désinences] sont toujours supprimées. (Cherbonneau, 1872)

Dans la *langue commune*, la voix passive n'est guère usitée qu'au participe (Cherbonneau, 1872)

Comme nous pouvons le constater, chaque dénommant est suivi d'au

moins un qualificatif parmi lesquelles nous pouvons citer : *vulgaire usuel, parlé, pratique, primitif, familière*, etc. Ces qualificatifs souvent connotés négativement dénotent la conception de l'auteur par rapport à la langue décrite et l'engage personnellement au plan de la signification tant le message produit du sens chez les récepteurs.

L'arabe littéral

L'arabe littéral reçoit également un nombre d'étiquettes pour désigner cette variété qui, à l'inverse de l'arabe algérien, ne souffre pas de qualificatifs à valeur dépréciative. Voici quelques exemples :

Arabe

On appelle *arabe littéral* celui qu'on emploie pour écrire : le nom l'indique. (Paulmier, 1850)

Comprenant et pratiquant *l'arabe, la langue du Livre*. (Marcel, 1869)

L'étude de *l'arabe savant* peut et doit lui ouvrir plus tard un vaste champ de jouissances intellectuelles. (Marcel, 1869)

L'arabe littéral, celui dont le *Coran est le type* (Beaussier, 1871)

L'arabe écrit ou grammatical. (Gasselin, 1880)

L'arabe grammatical est le même partout. (Gasselin, 1880)

Langue

L'étude plus élevée, et, je l'avouerai, plus difficile de la *langue savante*. (Marcel, 1869)

Le contact avec les populations vaincues et plus tard avec les Turcs et les nations maritimes européennes, ont apportées à la *langue de Modbar*, ou *arabe pur*, parlé par les conquérants sortis de la péninsule Arabique. (Beaussier, 1871)

L'idiome savant et littéral, la *langue des livres* (Marcel, 1869)

Ces règles, résultant d'une altération de la *langue régulière*. (Beaussier, 1871)

Dans un Dictionnaire pratique comme celui-ci, où l'on se heurte à chaque instant aux règles si précises de la *langue écrite*. (Bensedira, 1886)

Notons que, dans ces quelques exemples, ni les dénommants ni les prédicats servant à les qualifier ne sont accompagnés de valeurs dépréciatives. Au contraire, les qualificatifs tels que *savant, régulier, grammatical*, etc., sont porteurs de nuances mélioratives.

Le berbère

De même que l'arabe algérien, le berbère a été désigné par différentes étiquettes. Une configuration similaire se dégage à travers l'analyse du discours des préfaciés. Considérons quelques exemples :

Dialecte

Le *dialecte des Chaouias* de la province de Constantine, ainsi que celui des Béni-Mezab. (Brosselard, 1844)

Au point de vue grammatical, ces dialectes sont presque les mêmes que le *dialecte kabyle* et que tous les autres *dialectes berbères* du Nord de l'Afrique. (Kaoui, 1894)

Ceux qui sont déjà maîtres du *dialecte du Jurjura* se faire assez aisément à celui de l'Aurès. (Huyghe, 1906)

Le *dialecte de l'Abaggar* est lui-même parlé diversement selon les conditions sociales et les groupements politiques. Les nobles seuls le parlent correctement. (Foucauld, 1918)

Idiome

Sous le rapport philosophique, cette *langue*, toute *barbare* qu'elle puisse être, offrait à Venture l'attrait qui s'attacherait à un *idiome parlé* par des enfants illettrés. (Venture de Paradis, 1844)

Langue

Faire connaître les divergences que présente la *langue des Kabaites*. (Brosselard, 1844)

À l'heure qu'il est, les études sur la *langue berbère* sont loin d'être assez complètes. (Huyghe, 1906)

Par suite de l'influence exercée sur l'arabe africain par la langue turque, et particulièrement par la *langue kabyle*, il s'est produit des anomalies dignes de remarque. (Cherbonneau, 1872)

il leur [Kabyles] sera, sans nul doute agréable de retrouver, en même

temps, leur *langue nationale* [le kabyle] ayant sa grammaire.
(Creusat, 1873)

À mon arrivée à Ouargla, j'entrai en relation avec des Indigènes de In-Salah connaissant parfaitement la *langue tamâbeq*, et qui étaient, en même temps, lettrés en langue arabe. (Kaoui, 1894)

La *langue touaregue*, tamâhak, peut se diviser en quatre dialectes, ceux de l'Ahaggar, de l'Air, de l'Adrar et de Ioullemmeden.
(Foucauld, 1918)

Trois remarques méritent d'être formulées. D'abord, le terme « berbère » n'est pas employé comme dénommant au même titre que « arabe » pour désigner la variété de langue en question : l'expression « langue berbère » lui est substituée. Ensuite, la dénomination « idiome » ne se rencontre qu'une seule fois dans l'ensemble du corpus étudié alors que nous relevons plusieurs occurrences pour l'arabe algérien. Enfin, l'étiquette « dialecte » par laquelle sont désignées certaines variétés berbères n'est pas suivie de qualificatifs à valeurs dépréciatives. D'ailleurs, les auteurs n'hésitent pas d'appliquer la dénomination « langue » à des variétés que les sociolinguistes qualifient aujourd'hui, sans connotation péjorative, de dialectes.

Conclusion

Ce tour d'horizon dans le monde de la dénomination nous montre que nommer n'est pas une tâche aisée a fortiori quand il s'agit du domaine linguistique. De plus, dans un contexte social tendu où colons et indigènes sont pris dans des affrontements aigus, le conflit linguistique surgit entre langue dominante et langues dominées. La confrontation se décèle à travers la dénomination des langues tant dans les titres que dans le discours contenu dans les préfaces des dictionnaires bilingues de la période coloniale. Les catégorisations, les classifications, le choix de dénominants et de prédicats descripteurs sont autant d'indices qui nous renseignent sur les représentations, les évaluations et les interprétations que se font les auteurs des langues qu'ils décrivent. Le français, langue officielle de la colonie et instrument de description linguistique, est perçu comme langue de fonctionnement de l'administration coloniale. L'arabe algérien est considéré comme une variété parlée seulement orale, « vulgaire », « familière » « idiomatique » qui s'écarte de l'arabe dit littéral dont on souligne le prestige parce qu'il bénéficie d'une tradition écrite. Quant aux variétés berbères, elles sont désignées tantôt par dialecte, tantôt par langue mais rarement comme idiome. Le processus de minoration

linguistique s'appuie sur la dichotomie « français/langues d'Algérie » (le français étant la seule langue juridiquement reconnue) a eu pour corollaire la diversification des dénominations de variétés linguistiques endogènes.

Toutefois, cet intérêt sans précédent pour les langues autochtones s'est accompagné d'un effort de grammatisation qui a eu pour effet une production abondante d'ouvrages destinés à leur apprentissage. Ces ouvrages, peu nombreux avant la conquête, deviennent plus abondants pendant la colonisation. Et c'est là l'une des illustrations du « paradoxe linguistique colonial » car la description des langues d'Algérie est prise entre, d'une part, la promotion de la langue française, et, d'autre part, l'effort de grammatisation lexicographiques des langues locales.

Bibliographie

Ouvrages et articles

AUROUX S., 1992, « Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux », dans S. AUROUX (dir.), *Histoire des idées linguistiques, Le développement de la grammaire occidentale*, Tome II, Liège, Mardaga, p. 11-64.

BENVENISTE É., 1966-1974, *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1 et 2, Paris, Gallimard.

BOYER H., 2008, *Langue et identité : sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas.

CHERIGUEN F. (dir.), 2007, *Les enjeux de la nomination des langues*, Paris, L'Harmattan, coll. Nommer les langues : Multilinguismes et Institutions des langues, vol. 1.

KLEIBER G., 1984, « Dénomination et relations dénominales », *Langages* 76, p. 77-94.

LANLY A., 1962, *Le français d'Afrique du Nord : étude linguistique*, Paris, PUF.

LAROSSI E., 2002, « Minoration linguistique au Maghreb : langues, nations et identités », dans *DiversCité Langues*, vol. VII, Disponible en ligne : [<http://www.telug.quebec.ca/diverscite/entree.htm>].

MAHTOUT M., 2012. *Les dictionnaires bilingues en Algérie pendant la période coloniale, 1830-1930 : histoire, analyse et perspectives d'avenir*, Thèse de doctorat, 2 vol., Rouen, Université de Rouen.

MARCELLESI J.-B., 1980. « De la crise de la linguistique à la sociolinguistique de la crise : la sociolinguistique », *La Pensée*, n° 209, Paris, p. 4-21.

MARCELLESI J.-B., 1981, « Bilinguisme, diglossie, hégémonie : problèmes et tâches », dans *Langages*, n° 61/03, Paris, Larousse, p. 5-11.

PROCHASKA D., 2004, *Making Algeria French, colonialism in Bône, 1870-1920*, Cambridge: Cambridge University Press.

Dictionnaires bilingues

- BAKIR-KHODJA A.-ben-H., 1906, *Dictionnaire pratique français-arabe contenant les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie et en Tunisie, ainsi que le style épistolaire, les pièces usuelles et les actes judiciaires*, Constantine, Imprimerie à vapeur, Administrative et Commerciale de L'INDÉPENDANT, Maurice Boët, in-4°.
- BEAUSSIER M., 1887, *Dictionnaire pratique arabe-français contenant tous les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie et en Tunisie, ainsi que dans le style épistolaire, les pièces usuelles et les actes judiciaires*, Alger, Imprimerie typographique et lithographique Bouyer, in-4°.
- CHERBONNEAU A., 1872, *Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie*, Paris, Imprimerie nationale, in-16.
- CHERBONNEAU A., 1876, *Dictionnaire arabe-français (langue écrite)*, Paris, Imprimerie nationale, 2 vol. in-16.
- CID KAOUÏ S., 1894, *Dictionnaire français-tamâheq (langue des Touaregs), contenant tous les mots de la langue française traduisibles en tamâheq soit directement, soit par phrases ; la traduction en tamâheq de tous ces mots, avec la prononciation figurée en caractères français et en caractères tifinar' ; les différentes acceptions des mots, avec de nombreux exemples, dictons, proverbes, traits de mœurs des Imouhar'*, Alger, Adolphe Jourdan, in-folio.
- CID KAOUÏ S., 1900, *Dictionnaire pratique tamâheq-français (langue des Touaregs)*, Alger, Adolphe Jourdan, in-folio.
- CLASSANTI-MOTYLINSKI A. (de) et BASSET R., 1908, *Grammaire, dialogues et dictionnaire touaregs, Tome premier ; Grammaire et dictionnaire français-touareg*, Alger, Imprimerie Orientale, Pierre Fontana, in-16.
- Collectif (BROSSELDARD Ch.), 1844, *Dictionnaire français-berbère, dialecte écrit et parlé par les Kabâïles de la division d'Alger*, Paris, Imprimerie Royale, in-8°.
- DE BUSSY R.-Th., 1836, *Petit dictionnaire arabe-français et français-arabe (Idiome d'Alger)*, Alger, Imprimerie du Gouvernement, in-8°.
- DE BUSSY R.-Th., 1847, *L'Idiome d'Alger, cours complet du dialecte en usage sur les côtes de l'Afrique septentrionale, renfermant indépendamment des dictionnaires français-arabe et arabe-français un exposé grammatical de l'arabe élémentaire et des dialogues familiers*, Alger, Bastide, in-8°.
- FAGNAN É., 1923, *Addition aux dictionnaires arabes*, Alger, Carbone, in-4°.
- FOUCAULD Ch. (de) et BASSET R., 1918-1920, *Dictionnaire abrégé touareg-français, dialecte âhagggar*, Alger, Jules Carbonel, 2 vol. in-8°.
- HUYGHE G., 1896, le R.P., *Qamus Qbaili-Rumi, Dictionnaire kabyle-français*, Lille, Imprimerie de l'orphelinat don Bosco, in-8°.
- HUYGHE G., le R.P., 1902-1903, *Dictionnaire français-kabyle, Qamus Rumi-Qbaili*, Malines, Belgique, L. et A. Godenne, in-8°.
- HUYGHE G., le R.P., 1906, *Dictionnaire français-chaouïa*, Alger, A. Jourdan, in-8°.
- HUYGHE G., 1907, *Dictionnaire chaouïa-arabe-kabyle et français*, Alger, A. Jourdan, in-8°.

LACROIX L., 1914, *Dictionnaire français-arabe des mots usités dans le langage parlé et dans le style épistolaire courant, avec leur prononciation figurée en caractères français (idiome algérien)*, E. Vielfaure, in-16.

MARCEL J.-J., 1869, *Dictionnaire français-arabe des dialectes vulgaires d'Alger, d'Égypte, de Tunis et de Maroc*, Paris, Maisonneuve et Cie, Deuxième édition, in-8°.

PAULMIER A.-A., 1850, *Dictionnaire français-arabe, idiome parlé en Algérie, contenant tous les mots usités pour parler en Algérie, sans mélange de mots inusités, leur prononciation indiquée en caractères français d'après le mode adopté par la commission scientifique de l'Algérie, leur pluriel, leurs genres*, Paris, Hachette et Cie, in-18.

VENTURE DE PARADIS J.-M., *Grammaire et dictionnaire abrégés de la langue berbère*, Paris, Imprimerie Royale, in-4°.